



Fiche de Repérage et Partage - Habitat Indigne Après Visite



Ces informations sont confidentielles et uniquement destinées aux services compétents pour agir en matière d'habitat indigne

Cette fiche permettra d'évoquer la situation en groupe habitat indigne du territoire concerné avec les partenaires suivants, chargés d'intervenir pour le respect de la réglementation en matière d'habitat :

- la Mairie : pouvoirs de police du maire = RSD, péril,
- le SCHS (Service communal d'hygiène et de santé) pour Saint-Étienne et Roanne : pouvoirs de police du maire et du préfet = RSD, péril, insalubrité, saturnisme infantile,
- l'ARS (Agence régionale de santé) : pouvoirs de police préfet = insalubrité, saturnisme infantile,
- la Caf et la MSA : action sur les aides au logement en cas de non-décence.

LE LOGEMENT

Adresse :

Commune :

Localisation du logement :

Nom du bâtiment sur rue sur cour
Étage, porte Interphone-code entrée

Type d'habitation

Appartement
Nb de logts dans l'immeuble :
 Maison individuelle

NOMS - COORDONNÉES DU PROPRIÉTAIRE ET/OU DE L'AGENCE IMMOBILIÈRE

.....
.....
.....

LE MÉNAGE

Est-il ? : Locataire Propriétaire occupant

NOM(S) – PRENOM(S) :

Téléphone :

Allocataire : Caf MSA non allocataire

Numéro allocataire (si possible) :

Personne bénéficiaire de : l'AL l'APL Montant :

Composition du ménage : Date de naissance : Nature des ressources (*facultatif*)

Madame
.....

Monsieur
.....

Enfants à charge :
.....
.....
.....

Autres personnes :
.....

Revenu fiscal de référence : RUC :

Situation entraînant des contraintes d'accessibilité :

Souhait du ménage : Maintien dans le logement

Relogement (démarches engagées :)

SITUATION JURIDIQUE PAR RAPPORT AU LOGEMENT

(Après visualisation des documents)

Date d'entrée dans les lieux :

Titulaire d'un Bail : Oui Non État des lieux : Oui Non

Montant du loyer :

Litige en cours (*préciser la nature*) : Oui Non

(*Dégâts des eaux, Impayé de loyer, saisine des tribunaux, procédure d'expulsion...*)

MOTIFS DE PLAINTE/PRINCIPAUX DESORDRES constatés visuellement

préciser (auto-diagnostic conseillé sur www.pdald42.fr)

Suspicion de danger (péril, chute d'ouvrages...); défauts thermiques (fenêtres, chauffage, isolation...); présence d'humidité (moisissures, infiltrations, condensations...); vétusté ou dangerosité suspectée des équipements (électricité, sanitaires...); suspicion de peintures au plomb (logement ancien avec peintures dégradées); Problème d'utilisation du logement, sur-occupation...

Compléments éventuels d'information sur la situation :

DÉMARCHES ENGAGÉES

- Interpellation écrite du locataire à son propriétaire
- Médiation locataire/propriétaire (préciser)
- Interpellation mairie
- Orientation opérateurs, aides financières (préciser : FALPO, FSL, FABAS)
- Saisine de la commission de conciliation en DDCS

Date de votre visite :

Nom Prénom :

Organisme ou Institution :

Adresse :

N° de téléphone :

Mail :

Date :

Signature

Transmis à :

Pour action

- ARS : ars-dt42-environnement-sante@ars.sante.fr
- Caf : habitat-indigne.cafloire@caf.cnafmail.fr / MSA : habitatass.blf@ardechedromeloire.msa.fr
- Mairie du lieu de résidence
 - Ou SCHS de Saint-Étienne environnement@saint-etienne.fr
 - Ou SCHS de Roanne : santesecurite@mairie-roanne.fr
- DDCS :
- Département de la Loire :
- EPCI (agglomération/communauté de communes) :

Pour plus d'informations sur le traitement des situations d'habitat indigne : « [circuit de traitement LHI](#) » – PDLHI septembre 2015. Site internet de l'ARS Auvergne Rhône-Alpes :

<http://www.ars.auvergne-rhone-alpes.sante.fr>

Site internet du PLALHPD : www.pdald42.fr